



Conseil Municipal du 05 novembre 2024
Salle du Conseil Municipal à Villemur-sur-Tarn

Extrait du Registre des Délibérations

Envoyé en préfecture le 12/11/2024

Reçu en préfecture le 12/11/2024

Publié le 12/11/2024

ID : 031-213105844-20241105-DELIB2024072-DE



Délibération 2024-072

Tarifs Municipaux

L'An deux mille vingt-quatre et le mardi 05 novembre à 19 heures, les membres du conseil municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Maire, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 24 octobre 2024.

Présents

M. Jean-Marc DUMOULIN, Mme Aurore DUQUENOY, Mme Agnès PREGNO, M. Georges CHEVALLIER, Mme Florence DELTORT, Mme Corine BRINGUIER, M. Jean-Michel MICHELOT, M. Marc SENOUCQUE, Mme Nadine RIAL, M. Claude CAUSSE, Mme Virginie DOS SANTOS, Mme Hélène BOURRUST, M. Philippe VIGUIE, Mme Christine POMMEREUL, M. Philippe SANCHEZ, M. Dominique MARIN, Mme Brigitte BERTO, Mme Caroline VILLA, M. Alain BALLO, Mme Louise MICHARD, Mme Pierrette BRINGUIER.

Conseillers ayant donné pouvoir

M. Daniel REGIS a donné pouvoir à M. Marc SENOUCQUE
Mme Bernadette BALAGUE a donné pouvoir à Mme Christine POMMEREUL
Mme Christiane RASCAGNERES-PLAZA a donné pouvoir à M. Claude CAUSSE
M. Franck MORENO a donné pouvoir à Mme Corine BRINGUIER
Mme Danielle FOLLEROT a donné pouvoir à M. Jean-Marc DUMOULIN
M. Michel SANTOUL a donné pouvoir à Mme Caroline VILLA

Conseillers absents

M. Jérôme NORTIER
M. Patrice BRAGAGNOLO

Secrétaire de séance

Mme Agnès PREGNO

Membres en exercice - 29 | Membres présents - 21 | Pouvoirs - 06 | Membres absents – 02

Exposé

Monsieur le Maire indique qu'il paraît nécessaire de mettre en place une tarification pour l'utilisation des salles du château de Bernadou par les associations. Il précise qu'il n'y aura pas de réservation « privée ».

Ces tarifs seront applicables à partir du 20 novembre 2024.

Afin d'acter ces nouveaux tarifs la délibération 2024-025 du 08 avril 2024 portant tarifs municipaux sera modifiée en intégrant les nouveaux tarifs.

Monsieur le Maire propose de se prononcer sur les tarifs municipaux tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

1- Restauration scolaire

Repas – Enfant

Quotient familial	Tarif
0-1000	1,00 €
1001-2000	3,20€
2000 et plus	3,40€

Repas – Adulte	4,50€
----------------	-------

Etablissements publics	8.00 €
------------------------	--------

NB : les tarifs « cantine » seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2024

2- Tarif fourrière - Divagation d'animaux

Prise en charge animal en divagation	HT	TTC
En semaine de 8h à 18h	57,50 €	65.00 €
Week-end, jours fériés et nuit	65,83 €	79.00 €

Pension de l'animal	HT	TTC
La journée (Toute journée commencée est due)	12,50 €	15,00 €
Avec soins médicaux	20,83 €	25.00 €

Incinération animal	HT	TTC
Incinération collective de cadavre de moins de 40 kg	32,50 €	39.00 €

Transport	HT	TTC
Prix x par le km aller/retour (base fourrière au 1142 et 1144 chemin Leret Bouloc)	1,17 €	1,40 €



Restitution des animaux sur ordre de la Police Municipale, après paiement des frais, pendant les heures ouvrables et sur rendez-vous au 05.61.82.49.58

3- Tarifs cimetière

Site Cinéraire

Type de concessions	Durée	
Columbarium	30 ans	320 €
Caves urnes	30 ans	320 €



Cimetières		
Type de concessions	Durée	
Caveau 6 m²	30 ans	600 €
	50 ans	800 €
Pleine terre 2 m²	15 ans	300 €
	30 ans	450 €
	50 ans	650 €

Tarifs dépositaire		
Dépositaire	Durée	
1 case	Les 3 premiers mois	35 €/ mois
	A partir du 4 ^{ème} mois	65 €/ mois

Vacations Pompes Funèbres		
- pour le premier corps		24,00 €
- par corps supplémentaire		12,00 €

4- Portage des repas		
- Tarif unique		9,97 € TTC 9,06 € HT TVA (10 %)

5- Locations des salles

Tarifs particuliers (Villemuriens et extérieurs)

Tarifs ETE : du 01 mai au 30 septembre
Tarifs HIVER : du 01 octobre au 30 avril

Salle des fêtes Magnanac (100 pers.) Salle des fêtes Sayrac (80 pers.) Salle des fêtes Le Terme (70 pers.) (Uniquement pour les résidents)	Particuliers (Villemuriens)		Particuliers (Extérieurs)	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
	Cauton : 600 euros Nettoyage et dépose affichage des manifestations : 100 euros			
Journée semaine (lundi au jeudi)	90 €	115 €	180 €	230 €
Week-end (2 jours)	220 €	270 €	440 €	540 €
Week-end (3 jours)	270 €	345 €	540 €	690 €
Soirée de réveillon (2 jours)	600 €		1200 €	

Bernadou (180 pers.)				
Cauton : 1000 euros Nettoyage et dépose affichage des manifestations : 200 euros	Particuliers (Villemuriens)		Particuliers (Extérieurs)	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
Journée semaine (lundi, mardi, jeudi hors vacances scolaires)	130 €	160 €	270 €	320 €
Week-end (2 jours)	350 €	400 €	700 €	800 €
Week-end (3 jours)	400 €	475 €	800 €	950 €
Soirée de réveillon (2 jours)	800 €		1600 €	



Greniers du Roy : Salle d'honneur (150 pers.) ou Salle de spectacle (126 pers.)				
Caution : 1000 euros Nettoyage et dépose affichage des manifestations : 200 euros	Particuliers (Villemuriens)		Particuliers (Extérieurs)	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
Journée semaine (lundi au jeudi)	165 €	230 €	280 €	330 €
Week-end (2 jours)	500 €	700 €	1000 €	1400 €
Week-end (3 jours)	700 €	1000 €	1400 €	1700 €
Soirée de réveillon (2 jours)	1000 €		2000 €	

Espace Cheveux d'Ange dit « Halle Brusson »				
Nettoyage et dépose affichage des manifestations : 200 euros Caution : 1000 euros	Particuliers (Villemuriens)		Particuliers (Extérieurs)	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
Journée semaine (lundi au jeudi)	330 €	415 €	500 €	600 €
Week-end (2 jours)	1000 €	1200 €	2000 €	2400 €
Week-end (3 jours)	1500 €	1700 €	2500 €	2800 €
Soirée de réveillon (2 jours)	2500 €		4000 €	

Location appartement « La Renaissance »				
Caution dégradations : 400 euros				
Séjour Draps, serviettes et ménage inclus	Réservation directe auprès de l'O.T - Hors frais de gestion ou de prestataires Hors consommation fluides		Réservation auprès de la plateforme locative Frais de service et taxe de séjour inclus – Consommation fluide inclus	
Nuitée	Eté	75 € + taxe séjour	Eté	90 €
	Hiver	80 € + taxe séjour	Hiver	95 €
Semaine à partir de 7 nuits	Eté	447 € + taxe de séjour	Eté	536 €
	Hiver	479 € + taxe de séjour	Hiver	565 €

Dans le cadre d'un projet d'utilité publique à caractère culturel, une remise de 75% pourra être accordée.

Les réservations ne sont pas limitées à des jours précis. Possibilité de réserver n'importe quelle durée dans la mesure où le logement est disponible et le séjour peut débuter n'importe quel jour, même en semaine.

Tarifs Associations villemuriennes et associations « Extérieurs »

Tarifs appliqués pour toutes réservations, hors occupations concernant les activités hebdomadaires des associations validées chaque saison par la Municipalité

Tarifs ETE : du 01 mai au 30 septembre

Tarifs HIVER : du 01 octobre au 30 avril

Salle des fêtes Magnanac (100 pers.) Salle des fêtes Sayrac (80 pers.) Salle des fêtes Le Terme (70 pers.) (Uniquement pour les résidents)				
Caution : 600 euros Nettoyage et dépose affichage des manifestations : 100 euros	Associations villemuriennes		Associations extérieures	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
Journée semaine (lundi au vendredi) (Participation aux frais)	5 €	15 €	85 €	120 €
Week-end (2 jours) (Participation aux frais)	10 €	30 €	190 €	250 €
Week-end (3 jours) (Participation aux frais)	15 €	40 €	290 €	350 €
Soirée de réveillon (2 jours)	400 €		500 €	



Bernadou (180 pers.)				
Caution : 1000 euros Nettoyage et dépose affichage des manifestations : 200 euros	Associations villemuriennes		Associations extérieures	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
Journée semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi hors vacances)	5 €	20 €	150 €	190 €
Week-end (2 jours) (Participation aux frais)	15 €	40 €	320 €	400 €
Week-end (3 jours) (Participation aux frais)	20 €	50 €	400 €	550 €
Soirée de réveillon (2 jours)	600 €		800 €	

Château de Bernadou	
Caution : 1000 euros Nettoyage et dépose affichage des manifestations : 200 euros	Associations villemuriennes
½ Journée semaine (lundi au vendredi hors vacances scolaires)	
Salle 101 - Salle 102	12,5 €
Salle « Cube »	18 €

Greniers du Roy : Salle d'honneur (150 pers.) ou Salle de spectacle (126 pers.)				
Caution : 1000 euros Nettoyage et dépose affichage des manifestations : 200 euros	Associations villemuriennes		Associations extérieures	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
Journée semaine (lundi au vendredi) (Participation aux frais)	5 €	15 €	95 €	135 €
Week-end (2 jours) (Participation aux frais)	15 €	35 €	210 €	290 €
Week-end (3 jours) (Participation aux frais)	20 €	45 €	255 €	405 €
Soirée de réveillon (2 jours)	800 €		1000 €	

Tour de Défense				
Caution : 1000 euros Nettoyage et dépose affichage des manifestations : 200 euros	Associations villemuriennes		Associations extérieures	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
Journée semaine (lundi au vendredi) (Participation aux frais)	5 €	15 €	95 €	135 €
Week-end (2 jours) (Participation aux frais)	10 €	30 €	210 €	290 €
Week-end (3 jours) (Participation aux frais)	15 €	40 €	255 €	405 €
Soirée de réveillon (2 jours)	Non applicable		Non applicable	

Espace Cheveux d'Ange dit « Halle Brusson »				
Nettoyage et dépose affichage des manifestations : 200 euros Caution : 1000 euros	Associations villemuriennes		Associations extérieures	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
Journée semaine (lundi au vendredi) (Participation aux frais)	5 €	15 €	150 €	250 €
Week-end (2 jours) (Participation aux frais)	10 €	30 €	500 €	600 €
Week-end (3 jours) (Participation aux frais)	15 €	40 €	750 €	850 €
Soirée de réveillon (2 jours)	1500 €		1500 €	



Club House		
Uniquement pour les membres du Club de Rugby		
Caution : 600 euros		
Nettoyage et dépose affichage des manifestations : 100 euros		
	Eté	Hiver
Journée semaine (lundi, mardi, jeudi hors vacances scolaires)	90 €	120 €
Week-end (2 jours)	220 €	270 €
Week-end (3 jours)	250 €	300 €
La semaine	Non applicable	
Soirée de réveillon (2 jours)	Non applicable	

Bains Douches				
Caution (Occupation de la salle ou du site complet) : 1000 €		Associations villemuriennes		Associations extérieures
Nettoyage et dépose affichage des manifestations : 200 €		Eté	Hiver	Eté Hiver
Journée semaine (lundi au vendredi)		5 €	15 €	95 € 135 €
Week-end (2 jours)		15 €	35 €	210 € 290 €
Week-end (3 jours)		20 €	45 €	255 € 405 €

Village associatif Les Hortensias	
Nettoyage et dépose affichage des manifestations : 100 €	Associations villemuriennes
Caution ménage	100 €
Caution dommages bâtiment	800 €

Chaque association villemurienne bénéficiant d'une subvention de la Commune et qui n'a pas de local ou de salle octroyé par la Commune dans le cadre de ses activités hebdomadaires pourra prétendre au niveau des réservations de salles à une gratuité par an.

Salle dite « Eiffel »	
Caution : 1000 euros	
Nettoyage : 200 euros	
Tarif pour tournage cinématographique	500 € la demi-journée
Tournage clip vidéo, séance photos (associations)	250 € la journée
Etudiants, écoles, universités, professionnels de la recherche	Gratuit sur présentation de justificatifs

Location appartement « La Renaissance »				
Caution dégradations : 400 euros				
Séjour Draps, serviettes et ménage inclus	Réservation directe auprès de l'O.T - Hors frais de gestion ou de prestataires Hors consommation fluides		Réservation auprès de la plateforme locative Frais de service et taxe de séjour inclus – Consommation fluide inclus	
Nuitée	Eté	75 € + taxe séjour	Eté	90 €
	Hiver	80 € + taxe séjour	Hiver	95 €

Les nuitées payantes seront appliquées selon les paliers suivants :

Réservations de 2 à 5 nuits consécutives	1 nuit payante
Réservations de 6 à 10 nuits consécutives	2 nuits payantes
Réservations de 11 à 15 nuits consécutives	3 nuits payantes
Réservations de 16 à 20 nuits consécutives	4 nuits payantes
Réservations de 21 à 25 nuits consécutives	5 nuits payantes
Réservations de 26 à 30 nuits consécutives	6 nuits payantes

Les réservations ne sont pas limitées à des jours précis. Possibilité de réserver n'importe quelle durée dans la mesure où le logement est disponible et le séjour peut débuter n'importe quel jour, même en semaine.



Pour rappel

Tarifs expositions, manifestations organisées par la Mairie (toutes salles)

Location de la salle	Néant
Chèques de caution	Néant

Tarifs vernissages (d/ le 02/10/2017)

1 artiste		120 €
Collectif d'artistes	2 artistes	90 € par artiste
	3 artistes	80 € par artiste
	A partir de 4 artistes	70€ par artiste

Tarifs pour mise à disposition de matériel (sous réserve de disponibilité)

Caution dommage et nettoyage : 100 euros

Lot de 10 tables	30 €
Lot de 50 chaises	40 €
Lot de 10 tables et 60 chaises	60 €
Forfait livraison (horaires ouverture Services Techniques)	50 €

Caution pour la mise à disposition de matériel de sonorisation pour les associations utilisant la salle polyvalente de Bernadou

Mise à disposition sous conditions particulière suivante : Montage/démontage par du personnel Mairie	500 €
---	-------

Tarifs pour la mise à disposition de matériel de sonorisation pour les manifestations des associations

Caution	Location
Mise à dispositions sous conditions particulières suivantes : - Utilisation par un professionnel - Montage/démontage par du personnel Mairie	500 € 200 €

6- Tarifs Spectacles

Catégorie 1 (Les plus importants et les moins nombreux)

Tarif normal	13 €
Tarif 14 à 18 ans	7 €
Moins de 14 ans	Gratuit
Chômeur, RSA	7 €

Catégorie 2 (le plus souvent)

Tarif normal	10 €
Tarif 14 à 18 ans	5 €
Moins de 14 ans	Gratuit
Chômeur, RSA	5 €

Représentation théâtrale

Adultes	5 €
Moins de 18 ans	Gratuit
Chômeur, RSA	Gratuit



7- Médiathèque

Tarifs « villemuriens »

Abonnement annuel adulte résidant ou exerçant une activité salariée sur la commune	Gratuit
Abonnement annuel enfants, jeunes scolarisés et étudiants, demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA	Gratuit

Tarifs « extérieurs »

Abonnement annuel adulte	5 €
Abonnement annuel enfants, jeunes scolarisés et étudiants, demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA des communes voisines	Gratuit

En cas de perte ou dégradation grave des articles empruntés, l'abonné sera redevable des amendes suivantes :

Livre	Prix d'achat librairie
CD	Prix d'achat fournisseur
Livre CD	Prix d'achat librairie
Carte de lecteur	2.0 €
DVD	50.00 € ou moins selon le prix réel

Les documents faisant l'objet de perte ou dégradation seront ou remplacés par l'utilisateur à l'identique (hors DVD) ou remboursés au prix d'achat fourni par la médiathèque.

Pour les contentieux, seul un remboursement des documents sera accepté au prix d'achat du ou des documents concernés.

Tarifs participation aux « Ateliers créatifs »

Participation à une animation ne nécessitant pas, par la Médiathèque, la production de petits matériels	2 €
Participation aux frais de fournitures de petits matériels nécessaires à l'atelier	5 €

8- Copie de documents (format papier ou envoi par courriel)

8.1. Copie de documents sur papier blanc

- Format A4 noir et blanc	0,15 €
- Format A4 couleur	0,30 €
- Format A3 noir et blanc	0,25 €
- Format A3 couleur	0,40 €

8.2. Copie Liste électorale

- Copie papier en noir et blanc (la page)	0,15 €
- Sur clef USB	2,75 €
- Sur CD Rom	2,75 €

8.3. Copie PLU

- CD Rom ou Clé USB	5.00 €
---------------------	--------

8.4. Fax

- Format A4 (par feuille)	0.10 €
---------------------------	--------

8.5. Scan

- Format A4 (par feuille)	0.10 €
---------------------------	--------

8.6. Courriels

- Format A4 (par feuille)	0.10 €
---------------------------	--------



9- Occupation du domaine public

Part Fixe (forfaitaire et par jour)	3 €
Bungalows (au m² et par jour)	6,30 €
Terrasses (au m² par année)	3 €
Activités commerciales ou artisanales installées de façon ponctuelle (Vente de Chrysanthèmes, Camions de vente de matériel, ...) par jour	40 €

Métiers forains (fêtes foraines) - prix par week-end

- Emplacement inférieur ou égal à 100 m²	30 €
- Emplacement supérieur à 100 m²	50 €

Métiers forains (cirques, expositions itinérants, spectacles, etc)

Prix au mètre linéaire	10 €
Cirques (par jour supplémentaire) au-delà de l'autorisation donnée	100 €

10- Occupation du domaine public/Marché de Noël

3m linéaire (ne sont proposés que des stands de 3 mètres)	
Avec électricité (par jour)	10 €
Sans électricité (par jour)	5 €

11- Marchés de plein vent

Sans fourniture électrique	Redevance fixe mensuelle	Redevance au mètre linéaire mensuelle
Abonnés	3.50 €	0.60 €
Avec fourniture électrique simple	Redevance fixe mensuelle	Redevance au mètre linéaire mensuelle
Abonnés	3.50 €	1.00 €
Avec fourniture électrique (four, frigo, rôtière, plaques...)	Redevance fixe mensuelle	Redevance au mètre linéaire mensuelle
Abonnés	5.00 €	1.00 €
Sans fourniture électrique	Redevance de 0 à 5 mètres linéaire	Redevance de 5 à 10 mètres linéaire
Volants	3.00 €	6.00 €
Avec fourniture électrique simple	Redevance de 0 à 5 mètres linéaire	Redevance de 5 à 10 mètres linéaire
Volants	3.50 €	6.60 € / jour
Avec fourniture électrique (four, frigo, rôtière, plaques...)	Redevance de 0 à 5 mètres linéaire	Redevance de 5 à 10 mètres linéaire
Volants	5.00 €	9,00 € / jour

Camions itinérants (avec fourniture électrique)		Redevance fixe Par présence
Camions itinérants (pizzas, sandwichs, boissons, etc.)		10,00 € / jour
Camions itinérants (poissons, viandes, volailles, etc.)		30.00 € / jour



12 – Frais de fourrière

(arrêté du 20 février 2024 du Ministère de l'Intérieur)

Catégories de véhicules

Immobilisation matérielle	Quel que soit le véhicule	7.60 €
---------------------------	---------------------------	--------

Opérations préalables	Véhicule PL 44 t PTAC à 19t	22,90 €
	Véhicule PL 19 t PTAC à 7.5 t	22.90 €
	Véhicule PL 7.5 t PTAC à 3.5 t	22.90 €
	Voiture particulière	15.20 €
	Autres véhicules immatriculés	7.60 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception.	7.60 €

Enlèvement	Véhicule PL : 44t ≥ PTAC > 19t	274.40 €
	Véhicule PL : 19t ≥ PTAC > 7.5t	213.40 €
	Véhicule PL : 7.5t ≥ PTAC > 3.5t	122 €
	Voiture particulière	127.65 €
	Autres véhicules immatriculés	45.70 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception.	45,70 €

Garde journalière	Véhicule PL 44 t PTAC à 19 t	9.20 €
	Véhicule PL 19 t PTAC à 7.5 t	9.20 €
	Véhicule PL 7.5 t PTAC à 3.5 t	9.20 €
	Voiture particulière	6.75 €
	Autres véhicules immatriculés	3 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception.	3 €

Expertise	Véhicule PL 44 t PTAC à 19 t	91.50 €
	Véhicule PL 19 t PTAC à 7.5 t	91.50 €
	Véhicule PL 7.5 t PTAC à 3.5 t	91.50 €
	Voiture particulière	61.00 €
	Autres véhicules immatriculés	30.50 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception.	30.50 €



13 – Reproduction de clés – Prêt de matériel

13.1. Reproduction de clés

Clé simple	15 €
Clé de sécurité <i>Pour information : lors de la restitution de clef à la Commune le remboursement sera effectué par mandat administratif</i>	40 €
Clé véhicule :	
- Clé simple	12 €
- Clé à puce	85 €
- Clé électronique	105 €
Pass Carte (Bernadou)	10 €
Changement de serrure	50 €
Clefs sécurisée	60 €

13.2. Prêt de matériel

Détérioration ou perte vidéo-projecteur	600 €
Détérioration ou perte table (plastique ou bois)	80 €
Détérioration ou perte banc	50 €
Détérioration ou perte chaise	20 €
Détérioration ou perte grille ou panneaux bois	100 €

13.3. Renouvellement de plaque de numérotation des maisons

Renouvellement de plaque (l'unité) <i>Pour rappel la 1^{ère} plaque est gratuite</i>	5 €
---	-----

14 – Cautions diverses

Caution réservation stand Forum des Associations	20 €
Caution prêt sonorisation	300 €
Caution prêt vidéo-projecteur	300 €

15 – Stationnement zone bleue

Vente disque de stationnement	1 €
-------------------------------	-----

Décision

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Municipal, DECIDE :

- **De valider** les nouveaux tarifs pour l'occupation des salles du château de Bernadou, tel que dans le tableau ci-dessus,
- **De dire** que ces tarifs seront applicables à compter du 20 novembre 2024,
- **De dire** que ces tarifs seront limités aux associations à but non lucratif,
- **De mandater** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales



Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Résultats du vote

Votants – 27 | Pour – 27 | Contre – 00 | Abstention – 00

La Secrétaire de séance,

Agnès PREGNO



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Marc DUMOULIN